

Villes Amies des Enfants

Lancée par UNICEF France et l'Association des Maires de France en 2002, «Ville amie des enfants» a pour objectif de servir la cause des enfants à travers un réseau de villes dynamiques engagées à promouvoir des actions pour améliorer leur vie quotidienne.

Cette opération vise aussi à développer la participation et l'écoute des enfants et des jeunes, et à promouvoir un esprit de solidarité internationale... Vaste et ambitieux programme !

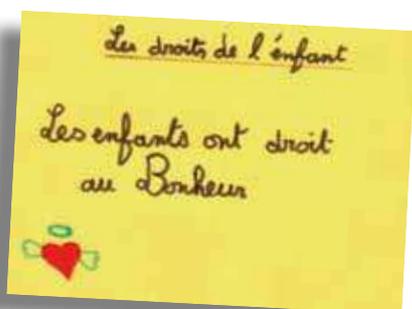
C'est d'ailleurs peut-être toute cette énergie nécessaire qui explique pourquoi seules huit villes bretonnes dont une seule finistérienne (PENMARC'H) peuvent aujourd'hui se prévaloir de cette distinction.



Ou l'engagement des villes au quotidien...

Lancée par UNICEF France et l'Association des Maires de France, l'initiative **Ville Amie des Enfants (VAE)** réunit à ce jour **195 villes françaises**.

VAE : QUESAKO ?



Ville amie des enfants a pour dessein de promouvoir l'application des droits des enfants dans les villes qui affichent une volonté commune, celle de faire avancer la cause des enfants et des jeunes partout dans le monde. Cette volonté se concrétise par leur adhésion à un programme constitué de neuf ambitions et qui dégage des pistes d'actions opérationnelles, illustrées par des exemples concrets (voir ci-après illustration de la commune de Penmarch).

Un partenariat UNICEF au service des enfants

Tout au long de l'année, les Villes amies des enfants développent de nouveaux projets et font vivre la Convention des droits de l'enfant avec les bénévoles d'UNICEF France.

Ainsi, les VAE et les comités départementaux peuvent mettre en œuvre ensemble un plan de travail annuel et des rencontres, pour faire de ce partenariat, un véritable atout au service du développement de la vie locale.



Des échanges enrichissants

En signant la charte Ville amie des enfants, les villes entrent dans un **réseau national, européen et international** qui a pour vocation d'échanger les expériences dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse et de susciter de nouveaux projets.

Sous l'égide de la convention des droits des enfants, les trois axes de réflexion et d'action des Villes amies des enfants sont :

- la vie quotidienne pour une insertion toujours plus harmonieuse des enfants et des jeunes
- la participation et l'écoute des enfants et des jeunes pour le développement de leur citoyenneté
- la solidarité internationale à travers une meilleure connaissance de la situation et des droits des enfants dans le monde

Des rencontres constructives

Chaque année à l'automne, les villes du réseau sont conviées aux rencontres des Villes amies des enfants. Pour préparer les échanges, elles proposent des fiches projets sur leurs initiatives particulièrement innovantes, prenant ainsi part à la constitution d'un vaste catalogue de bonnes pratiques qui est ensuite distribué à tous.

C'est aussi l'occasion de débattre et réfléchir ensemble à la place de l'enfant dans la ville.

«Gardons le cap pour nos jeunes et souhaitons leurs bon vent pour demain» :

Extrait de l'allocution de Madame Jacqueline LAZARD, maire de Penmarc'h lors de la signature le 10 février 2010 de la charte VAE en présence de l'UNICEF et de l'AMF 29 :

«En respectant les attentes des jeunes, en les associant aux projets, en les incitant à devenir acteurs de notre ville et en soutenant leurs actions, nous avons chaque jour une oreille attentive à leurs propositions, à leurs suggestions. (.../...). A Penmarc'h, nous sommes persuadés que s'engager dans l'éducation de notre jeunesse, travailler la prévention des risques, c'est investir pour l'avenir. Nous récolterons, j'en suis certaine, ce que nous semons aujourd'hui».

Une dimension internationale...

«D'ici 2025, environ 60 % des enfants du monde en développement, soit plus de un milliard, vivront dans des villes et la moitié d'entre eux seront pauvres».

Face à ce constat inquiétant pour l'avenir, l'initiative Ville amie des enfants s'est développée avec l'UNICEF France et l'Association des Maires de France dans le sillage de la résolution prise lors de la Conférence mondiale d'Istanbul sur les établissements humains (Habitat II) de faire des villes des lieux vivables pour tous. Cette Conférence a déclaré que **le bien-être des enfants est l'indicateur suprême d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.**

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par 192 pays, place les villes en face d'un défi nouveau en ce qui concerne l'installation de services et d'équipements, la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et la solidarité internationale.

...déclinée en France, par l'Association des Maires de France

Si l'impulsion est internationale, la démarche adoptée en France pour lancer l'opération est différente de ce que l'on peut observer dans des pays voisins, comme l'Italie, l'Espagne ou l'Allemagne.

Par exemple pour la péninsule italique, le projet a été initié par le gouvernement avec UNICEF Italie dès 1996 et le gouvernement a soutenu l'opération dès son origine, dans un cadre financier stricte. En France, c'est l'Association des Maires de France et l'UNICEF France qui ont fait cause commune pour Ville amie des enfants, qui ne bénéficie d'aucune aide financière.

Cette contrainte apparente permet au projet français de se construire de manière très ouverte dans une logique de partage et d'échange pour que Ville amie des enfants réponde au mieux aux besoins et aux spécificités locales.



Illustration par quelques exemples concrets dans le Pays Bigouden



Penmarc'h, unique (et toute récente) Ville Amie des Enfants pour le département du Finistère

Les Villes amies des enfants se sont officiellement constituées en réseau, lors d'une rencontre tenue en 2004 au siège de l'Association des Maires de France.

Au fil du temps, Ville amie des enfants s'est dotée de nouveaux outils : des boîtes à idées pour faire vivre les droits des enfants au quotidien, un texte de référence pour une définition mondiale de Ville amie des enfants, «Les 9 piliers de Ville amie des enfants»...

La Ville de Penmarc'h a désormais l'honneur de faire officiellement partie de ce réseau depuis le 10 février 2010, voici quelques unes des actions qui l'ont conduite à obtenir ce label (liste non exhaustive) :

- Mise des écoles au cœur de l'action municipale (accueil de qualité, postes adaptés au handicap, restauration en régie municipale...)
- Implication des jeunes dans la vie communale, ouverture d'un espace jeunes (avec réseau vers le cinéma municipal, la médiathèque, l'école de voile municipale. Développement des équipements sportifs...), travail sur la prévention des risques, commission jeunesse
- Organisation d'ateliers petite enfance associant parents et assistantes maternelles
- Lancement du Pass Loisirs mis en place par le CCAS pour un accès à tous aux associations sportives et culturelles...

Tous les services de la ville sont concernés par la recherche du bien être, de la qualité de vie des enfants et des jeunes penmarc'hais. Cette approche transversale concerne aussi l'accès à l'éducation, à la santé, à la protection, aux loisirs et à la culture.

Le label VAE intéresse votre commune ?

Renseignements complémentaires, critères d'éligibilité et dossier de participation sur le site :



www.villesamiesdesenfants.com

